

# Les bibliothèques du réseau

Chasse-sur-Rhône

Chonas l'Amballan

Chuzelles

Estrablin

Eyzin-Pinet

Jardin

Les Côtes d'Arey

Luzinay

Moidieu-Détourbe

Pont-Evêque

Reventin-Vaugris

Septème

Serpaize

Vienne

→ Retrouvez les informations et horaires d'ouverture sur le site  
<https://trente-et-plus.fr>



**GUIDE DU PRÊT**

**AUX COLLECTIVITÉS**

**ET AUX ASSISTANTES MATERNELLES**

[www.trente-et-plus.fr](http://www.trente-et-plus.fr)

Les collectivités éducatives, sociales et socioculturelles peuvent emprunter des documents pour leurs usagers.

Cela comprend les assistantes maternelles, établissements scolaires, centres sociaux et d'animation, résidences de seniors, carrousels, structures petite enfance, centres de formation, associations à vocation sociale, hôpitaux...

## TARIFS

### Collectivités du réseau :

GRATUIT

Chasse-sur-Rhône, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Les Côtes d'Arey, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Vienne (Estressin, Malissol, le Trente, Vallée de Gère).

### Collectivités extérieures au réseau :

20 €

## INSCRIPTION

Pour emprunter les documents, une carte « Collectivité » est nécessaire. L'usage de la carte est limité à un usage professionnel.

**Un formulaire d'inscription spécifique est à remplir** et à renouveler chaque année à la date anniversaire (ou en septembre pour les enseignants).

Selon le type de structure et les besoins de la collectivité, une carte pour l'ensemble des membres ou une carte par personne sera délivrée.

## PRÊT DES DOCUMENTS

Les collectivités peuvent emprunter **jusqu'à 60 documents**. Les DVD sont exclus des prêts aux collectivités, ainsi que l'offre numérique, conformément à la législation.

La durée du prêt est de **8 semaines**.

**L'emprunt peut être prolongé pour 4 semaines supplémentaires** (si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers).

Les documents peuvent être réservés ou prolongés en ligne via la rubrique « Mon compte » de notre site <http://trente-et-plus.fr>

## RETOURS

- ✓ Les documents peuvent être rendus au choix dans l'une des bibliothèques du réseau *Trente et +*.
- ✓ **Des boîtes de retour sont également accessibles 7j/7 et 24h/24** à Chuzelles, Estrablin, Luzinay, Pont-Evêque, Serpaize et Vienne (le Trente et Vallée de Gère).
- ✓ Des pénalités sont appliquées en cas de retard des documents : forfait de 2€ à partir de 28 jours de retard, puis 2€ supplémentaires à partir du 42<sup>e</sup> jour de retard, selon les modalités fixées par le conseil municipal.

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Le catalogue en ligne des bibliothèques permet de préparer des recherches documentaires <http://trente-et-plus.fr>

**Le personnel des bibliothèques est disponible pour des conseils** et pour un accompagnement au choix de documents pendant les heures d'ouverture des bibliothèques. Un rendez-vous peut être pris pour une plus grande disponibilité.

**Des malles thématiques jeunesse** sont empruntables, sur réservation, dans les bibliothèques du réseau. Adressez-vous à votre bibliothèque pour plus de précisions.

Merci de ne pas réparer les documents abîmés, mais de les signaler au personnel.